

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner offert aux Membres du Corps Judiciaire.
Visite de S. M. le Roi Alphonse XIII.
Déjeuner offert en l'honneur des Officiers de la Marine Royale Italienne.
Réception du Général Mariaux, Gouverneur des Invalides.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel fixant l'heure légale.
Arrêté ministériel fixant le pourcentage des blés.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne.
Bataille de Fleurs.
Concours d'Élégance Automobile.
Société de Conférences. — L'Arche de Noé, par M. Miguel Zamacoïs. — Les Belles Histoires de l'Opéra français au XVIII^e siècle, par M. Paul Cour.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Vie de Bohème ; Le Jeune Lord.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a donné, vendredi dernier, au Palais, un déjeuner auquel étaient invités :

MM. le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur des Services Judiciaires ; Buteau, Président de la Cour de Révision ; Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel ; Julien, Procureur Général ; Lejeune, Président du Tribunal de Première Instance ; Huguet et Moré, Conseillers à la Cour de Révision ; Escoffier et Gilbrin, Conseillers Suppléants à la Cour de Révision ; Bellando, de Castro et de Monseignat, Conseillers à la Cour d'Appel ; Blanc, Vice-Président du Tribunal de Première Instance, et Gard, Premier Substitut du Procureur Général.

Assistaient également à ce déjeuner : la Comtesse de Baciocchi, le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, le Docteur Louët, le Commandant et M^{me} Millescamps.

Vendredi après-midi, S. M. le Roi Alphonse XIII, qui se rendait en automobile à San-Remo, s'est arrêté au Palais de Monaco pour faire une visite à LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritière.

Sa Majesté était accompagnée du Duc de Miranda et du Marquis del Merito.

S. M. le Roi et Sa Suite, à laquelle s'étaient joints le Général et M^{me} Polovtsoff, ont visité pendant plus de deux heures le Musée Océanographique et son célèbre Aquarium.

Le Docteur Richard, Directeur du Musée, Correspondant de l'Institut, a fait les honneurs de l'établissement, aidé dans sa tâche par les deux Sous-Directeurs : le Docteur Oxner et M. L. Sirvent.

Le Roi, qui connaît le Docteur Richard depuis de nombreuses années, lui a rappelé les visites qu'il a faites à bord du yacht du Prince Albert. Il a visité ensuite toutes les salles du Musée en écoutant les explications du Docteur Richard qui a attiré son attention sur les pièces rares capturées par le Prince-Savant.

Le Roi a été vivement intéressé par le dispositif de Georges Claude pour l'utilisation de l'énergie thermique de la mer et par l'appareil de distillation de l'eau par la chaleur solaire.

Le Docteur Oxner a donné ensuite des explications très intéressantes à l'Aquarium.

Samedi matin, S. A. S. le Prince Souverain a reçu les Commandants et les Officiers des deux Explorateurs de la Marine Royale venus à Monaco, à l'occasion de la fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne.

Les Officiers ont été présentés au Prince par M. Rey de Villarey, Consul d'Italie.

A la suite de ces présentations, Son Altesse Sérénissime a remis la Cravate de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles au Capitaine de vaisseau Augusto Mengotti, Commandant l'Explorateur *Antonio da Noli* ; la Croix d'Officier au Capitaine de frégate Giuseppe Lombardi, Commandant l'Explorateur *Luca Tarigo* ; la Croix de Chevalier au Capitaine de corvette Lupinacci, Commandant en second l'*Antonio da Noli*, et au Capitaine de corvette Mazzuchetti, Commandant en second le *Luca Tarigo*.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a ensuite offert, en l'honneur des Officiers de la Marine Royale, un déjeuner auquel assistaient : M. Rey de Villarey, Consul d'Italie ; le Capitaine de vaisseau Mengotti ; le Capitaine de frégate Lombardi ; les Capitaines de corvette Lupinacci et Mazzuchetti ; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; le Conseiller Privé et d'Etat Mauran ; le Docteur Louët ; le Commandant et M^{me} Millescamps.

Dimanche matin, à 10 heures, le Général Mariaux, Gouverneur des Invalides, a été reçu, au Palais, par S. A. S. le Prince.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu les Ordonnances Souveraines des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 :

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 mars 1932 :

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Dans la nuit du 2 au 3 avril, à 23 heures, l'heure légale sera avancée de soixante minutes.

ART. 2.

L'heure normale sera rétablie dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre, à 24 heures.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-huit mars mil neuf cent trente deux.

Le Ministre d'Etat intérimaire,
H. MAURAN.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance du 21 août 1931 fixant les règles du pourcentage des blés français obligatoirement mis en œuvre pour la fabrication des farines panifiables ;

Vu Notre Arrêté du 27 août 1931 ;

Vu Notre Arrêté du 29 février 1932 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 16 mars 1932 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Le pourcentage minimum des blés français que les meuniers devront, sous réserve des dispositions du § 2 de l'article 1^{er} de l'Arrêté du 27 août 1931, obligatoirement mettre en œuvre pour la fabrication des farines destinées à la panification et autres usages alimentaires, est fixé à 70 %.

ART. 2.

L'Arrêté du 29 février 1932 est abrogé.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf mars mil neuf cent trente-deux.

Le Ministre d'Etat intérimaire,
H. MAURAN.

ÉCHOS & NOUVELLES

Pour rehausser l'éclat de la fête organisée par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne, la Marine Royale a envoyé à Monaco les explorateurs *Antonio da Noli*, commandé par le Capitaine de vaisseau Augusto Mengotti, et *Luca Tarigo*, commandé par le Capitaine de frégate Giuseppe Lombardi. Les deux navires sont arrivés jeudi à 14 heures. Ils ont salué la terre de vingt et un coups de canon auxquels la batterie de la Porte-Neuve a répondu coup pour coup. Le drapeau monégasque a été arboré au grand mât de l'*Antonio da Noli*, et le drapeau italien au mât spécial de la Porte-Neuve.

M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, en uniforme, accompagné de son Chancelier, M. Perotti, est

monté à bord pour saluer les Officiers de la Marine Royale. Il a été reçu par les Commandants des deux unités entourés des Capitaines de corvette Mazzucchetti et Lupinacci. Il a été salué, à son départ, par une salve de sept coups de canon.

M. Philippe Leardi, Président, et les Membres du Comité de Bienfaisance et le Docteur Ferriani ont été reçus peu après.

Les Officiers de la Marine Royale, en grand uniforme, accompagnés de M. le Consul Rey de Villarey, sont ensuite allés s'inscrire au Palais et ont fait visite à M. le Conseiller Privé et d'Etat Henry Mauran, Ministre d'Etat intérimaire, à M. le Président de l'Assemblée Monégasque, à Son Exc. Mgr l'Evêque, à M. le Secrétaire d'Etat, Directeur du Service des Relations Extérieures, et à M. le Président de la Délégation Spéciale Communale. M. le Conseiller Privé Charles Bellando de Castro a informé les Commandants, qui l'ont vivement remercié, qu'il allait, suivant l'usage, faire envoyer une provision de vin pour les équipages.

Ces visites ont été rendues aux Commandants des deux explorateurs dans la journée du lendemain. Le Ministre d'Etat intérimaire a été reçu avec le cérémonial habituel et une salve de treize coups de canon a été tirée à son départ.

Le vendredi soir, à 18 heures, une réception a été donnée à la Casa Italiana en l'honneur des Officiers de la Marine Royale. Des allocutions ont été prononcées par M. Philippe Leardi, Président du Comité de Bienfaisance, et par le Capitaine de vaisseau Mengotti. Des toasts ont été portés en l'honneur de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, de S. A. R. le Prince Héritier et de S. Exc. Mussolini.

Le Capitaine de vaisseau Mengotti, le Capitaine de frégate Lombardi, les Capitaines de corvette Mazzucchetti et Lupinacci ont assisté à la représentation du *Jeune Lord* du compositeur italien Alfano, dans la loge ministérielle où ils avaient été invités par le Ministre d'Etat intérimaire.

Samedi soir, a eu lieu, dans la salle de l'Opéra obligeamment mise à la disposition des organisateurs par la Société des Bains de Mer, la soirée de gala donnée par le Comité de Bienfaisance au profit de sa Caisse de Secours.

S. A. S. le Prince Souverain honorait cette soirée de Sa présence. Son Altesse Sérénissime a été saluée, à Son arrivée, par M. le Consul d'Italie, M. Leardi, Président du Comité de Bienfaisance et les Membres du Comité, et les Commandants des deux Explorateurs.

A l'entrée du Prince dans Sa Loge, l'assistance s'est levée tandis que l'orchestre jouait l'*Hymne Monégasque* et la *Marche Royale Italienne* dont l'exécution a été couverte de longs applaudissements.

Le Souverain a pris place ayant à Sa droite la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, et M. Rey de Villarey, Consul d'Italie ; à Sa gauche, M^{me} Millescamps et le Capitaine de vaisseau Mengotti. Les autres invités du Prince étaient : le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France ; le Capitaine de frégate Lombardi ; les Capitaines de corvette Lupinacci et Mazzucchetti. Avaient également pris place dans la Loge Princièr le Docteur Louët, Premier Médecin, et le Chef d'Escadrons Millescamps, Aide de camp.

Dans la loge du Ministre d'Etat, on notait, autour de M. et M^{me} Henry Mauran, le Contre-Amiral Tonta, Directeur du Bureau Hydrographique International ; M. Leardi, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne, et M^{me} Leardi ; M. Spitalier, Consul, chargé de la Chancellerie du Consulat Général de France, et M^{me} Spitalier ; M^{me} Mazzucchetti et les Officiers de la Marine Royale Italienne.

M. le Président de la Délégation Spéciale Communale et M^{me} Charles Bellando de Castro recevaient dans la loge municipale : MM. Perotti, Chancelier du Consulat d'Italie ; Bernini, Agent Consulaire d'Italie à Beausoleil ; Chiabaut, Maire de Beausoleil, et les Officiers subalternes des deux Explorateurs.

Les autorités et hauts fonctionnaires et les plus brillantes personnalités de la région emplissaient la salle.

Le spectacle comportait la représentation d'*Aïda*. Le célèbre opéra de Verdi avait comme interprètes M^{mes} Clara Jacobo, Todorova et Faletti, MM. Volpi, Endrèze, Sibiriakoff, Marvini et Musso. L'orchestre était dirigé par M. Alfredo Padovani. L'œuvre et ses interprètes ont été l'objet d'enthousiastes ovations.

Après la représentation, un bal a été donné dans la Nouvelle Salle de Musique du Casino. L'affluence était considérable et les danses se sont prolongées au milieu de la plus joyeuse animation jusqu'à une heure avancée.

Dimanche matin, S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Héritière Se sont rendus à bord des navires italiens. Une salve de 21 coups de canon a commencé à retentir au moment où la voiture princièr a quitté le Palais. Les deux navires ont arboré le grand pavois et hissé le pavillon monégasque.

A Leur descente de voiture, Leurs Altesses Sérénissimes ont été saluées par M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, en uniforme, et sont montées à bord de l'*Antonio da Noli*. Le Pavillon Princièr a été hissé au grand mât, une section a rendu les honneurs et l'équipage a poussé les hurrahs réglementaires. Le Prince Souverain et la Princesse Héritière ont été salués, à la coupée, par le Capitaine de vaisseau Mengotti et par le Capitaine de frégate Lombardi, en grand uniforme. Le Commandant Mengotti a présenté au Prince les Officiers de son bord. Le Souverain a passé l'équipage en revue puis a visité le navire.

Leurs Altesses Sérénissimes sont ensuite passées sur le *Luca Tarigo* où Elles ont été reçues par le Commandant Lombardi qui Leur a présenté les Officiers.

De retour sur l'*Antonio da Noli*, Leurs Altesses Sérénissimes sont descendues au carré des Officiers où des rafraîchissements ont été servis.

Le Prince Souverain et la Princesse Héritière Se sont retirés à 11 heures et demie. Une superbe gerbe de fleurs nouée d'un ruban aux couleurs italiennes a été offerte en hommage à Madame la Princesse Héritière.

A 13 heures, un déjeuner en l'honneur des Officiers de la Marine Royale a été offert par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne à l'Hôtel Bristol-Majestic. M. le Consul Rey de Villarey présidait ayant à sa droite le Capitaine de vaisseau Mengotti, Commandant l'*Antonio da Noli*, et le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, et, à sa gauche, le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Ministre d'Etat intérimaire, et le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur du Service des Relations Extérieures.

Au dessert, des discours très applaudis ont été prononcés par M. le Consul d'Italie, S. Exc. le Ministre d'Etat intérimaire, le Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, le Capitaine de vaisseau Mengotti et le Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne.

Dans l'après-midi, un beau Concert de musique italienne a été donné par la Musique Municipale sur le Quai de Plaisance. Au cours de ce Concert plusieurs solistes de talent se sont fait applaudir.

Lundi, à 16 heures, un thé dansant a été offert à bord des deux Explorateurs par les Commandants et les Officiers de la Marine Royale. Le pont des navires avait été élégamment décoré et l'arrière transformé en salle de danse. Un buffet avait été dressé à l'avant. Le Capitaine de vaisseau Mengotti, le Capitaine de frégate Lombardi, les Commandants en second et les Officiers faisaient aimablement les honneurs de leur bord. Toutes les personnalités officielles et les notabilités avaient répondu avec empressement à l'invitation qui leur avait été adressée et la réunion, des plus gracieusement animées, s'est prolongée jusqu'à 19 heures.

Pendant tout le temps de leur séjour, le public a été admis à visiter les deux unités.

L'*Antonio da Noli* et le *Luca Tarigo* ont levé l'ancre mardi dans la matinée.

Avant de quitter le port de Monaco, le Capitaine de vaisseau Augusto Mengotti, Commandant la deuxième escadrille des Explorateurs, a adressé la lettre suivante à M. le Conseiller Privé et d'Etat Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale :

Monaco 22 marzo 1932 No.
On. Sindaco della Città di Monaco.
Monaco.

Gli Equipaggi delle mie due navi, a mio mezzo, ringraziano sinceramente la generosa popolazione di Monaco sia per la loro simpatica accoglienza sia per il gentile dono del vino che la S. V. si è compiaciuta di mandare a bordo.

Ai ringraziamenti dei miei Equipaggi aggiungo i miei insieme ai più profondi sensi di alta considerazione.

Il Capitano di vascello
Commandante la 2^a Squadriglia Esploratori.
Augusto MENGOTTI.

M. le Président a répondu avec empressement à cet aimable message.

S. A. S. le Prince Souverain a honoré de Sa présence la Bataille de Fleurs organisée, samedi dernier, par le Comité des Fêtes avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer.

Son Altesse Sérénissime a pris place dans la Tribune qui Lui avait été réservée, ayant à Ses côtés M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Ministre d'Etat intérimaire ; M. le Conseiller Privé et d'Etat Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale ; M. le Docteur Louët, Premier Médecin, et M. le Commandant Millescamps, Aide de camp.

Le parcours comprenait une partie du boulevard des Moulins et le haut du Boulingrin. Dans les tribunes se pressait un public des plus élégants. Le jury, présidé par M. Alexandre Noghès, a décerné les récompenses suivantes :

1^{er} prix, Lyre Fleurie ; 2^{es} prix, Portique Japonais et Tennis ; 4^e prix, Ombrelle ; 5^{es} prix, Pergola Monégasque et Corne d'Abondance ; 7^e prix, Escargot ; 8^e prix, Poisson Volant ; 9^e prix, Sports d'Hiver ; 10^e prix, Mosquée ; 11^e prix, Paon ; 12^e prix, Sabot ; 13^e prix, Arc-en-Ciel ; 14^e prix, Buisson de Roses ; 15^e prix, Panier Marguerites jaunes ; 16^e prix, Corbeille œillets saumons ; 17^e prix, Corbeille œillets rouges ; 18^e prix, Marine ; 19^e prix, Fleur de Pêcher ; 20^e prix, Landau Arum.

La Musique Municipale, la Fanfare du 24^e bataillon de Chasseurs Alpains, la Lyre Roquebrunoise et la Philharmonique de Monaco se sont fait entendre au passage du défilé.

LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritière ont honoré de Leur Présence, hier mercredi, le XXIV^e Concours d'Élégance Automobile organisé par l'International Sporting Club et l'Automobile Club de Monaco.

Leurs Altesses Sérénissimes sont arrivées à 15 heures, accompagnées de la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, du Docteur Louët, Premier Médecin, et du Commandant Millescamps, Aide de camp.

Elles ont été reçues par le Général Polovtsov, Président de l'International Sporting Club, M. Alexandre Noghès, Président de l'Automobile Club de Monaco, et les autres personnalités de l'automobilisme. La Philharmonique a fait entendre l'*Hymne Monégasque*. Leurs Altesses Sérénissimes ont pris place dans la Loge qui Leur avait été réservée, d'où Elles ont assisté au défilé.

Autour de S. A. S. le Prince Souverain et de S. A. S. la Princesse Héritière, on notait M. le Conseiller Privé et d'Etat Henry Mauran, Ministre d'Etat intérimaire ; le Colonel J. Balsan, M. Benoist de Bary ; le Comte de Brémond d'Ars ; MM. J.-G. Domergue, le Colonel Sir Walter de Freece, Ch. Faroux, Larroque, Manescau et Jean Le Seyeux, membres du jury.

Une nombreuse et élégante assistance occupait les autres tribunes.

Le Grand Prix d'Honneur toutes catégories avec attribution de la Coupe de Monte-Carlo a été remporté par M^{lle} Dramart.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

C'était la dernière conférence du lundi pour cette saison, et ce fut un vrai régal.

M. Miguel Zamacoïs, fils de peintre, peintre lui-même, abandonna un jour le pinceau pour la plume et débuta le plus brillamment du monde au Théâtre

Sarah-Bernhardt, d'abord avec *Bohèmes*, puis avec *Les Bouffons*, ce pur chef-d'œuvre de fantaisie et de lyrisme qui fit dire à Catulle Mendès : « Un nouveau poète comique nous est né ! » *La Fleur Merveilleuse*, à la Comédie-Française, fut sa grande et définitive consécration.

Les fidèles habitués du Quai de Plaisance savaient donc d'avance qu'ils allaient entendre un poète en même temps qu'un auteur gai. Leur attente ne fut pas trompée.

Sa causerie, d'un très grand charme et pleine de saillies imprévues et du meilleur esprit français, servait de cadre très riche à une rutilante gerbe de poèmes de la facture la plus ouvragée et surtout de l'invention la plus originale et de la verve la plus savoureuse.

Ce fut d'abord un ample poème, bijou de fantaisie et d'humour, sur « Le Déluge » et sur « L'Arche de Noé ».

Puis, ce fut la sortie des animaux de l'arche et, tour à tour, leur présentation rimée, autant de petits chefs-d'œuvre : la *Mouche*, la *Vache*, la *Poule*, le *Chien de rue*, la *Pie apprivoisée*, la *Haute-Cour des animaux à fourrures* : autant de poèmes délicieux et follement amusants que M. Miguel Zamacoïs fit merveilleusement valoir par son grand talent de diseur. Chacun de ces poèmes déchaîna des vagues de rire et des tempêtes de bravos.

Heure de plaisir le plus raffiné...

Une telle conférence échappe à l'analyse. Il n'y a qu'à admirer et applaudir. Et le mieux que l'on en puisse dire, c'est que, pour clore une saison de causeries exceptionnellement brillantes, celle de M. Miguel Zamacoïs fut un bouquet de feu d'artifice.

Le cycle des conférences du mercredi soir pour l'année 1931-1932, s'est terminé très agréablement par une exquise causerie littéraire de M. Cour, professeur au Lycée, sur *Les belles histoires de l'Opéra français au XVII^e siècle*.

Le conférencier a d'abord indiqué que l'imagination bannie des genres littéraires à la fin du XVII^e siècle, s'était réfugiée à l'Opéra. Le librettiste de Lulli, Quinault, mit à la scène les belles histoires de l'antiquité ou du moyen âge, pleines de merveilleuses aventures, en dramaturge avisé et parfois en vrai poète.

Il fut secondé par des décorateurs habiles, dont le plus célèbre est Bérain. Les clichés projetés sur l'écran ont permis d'admirer la fantaisie souvent exquise des costumes, la beauté variée et originale des décors.

Parlant enfin de la peinture des sentiments dans l'opéra, le conférencier a montré que, si les grands cris de la passion n'en étaient pas complètement absents, le génie de Quinault, inclinait ce poète à peindre plutôt les sentiments tempérés, surtout l'amour élégiaque. De nombreuses citations ont fait apprécier la délicatesse du tendre Quinault et l'harmonie de ses vers.

Cette conférence, bien ordonnée, très claire, exposée avec art, a charmé les nombreux auditeurs qui étaient venus l'écouter. M. Cour a été chaleureusement applaudi. Souhaitons que l'an prochain il veuille bien nous procurer de nouveau le plaisir de l'entendre.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 15 mars 1932, a prononcé les jugements suivants :

S. E.-G., ouvrier mineur, né le 27 août 1883, à Lantosque (A.-M.), demeurant à Toulon. — Infraction à Arrêté d'expulsion : six jours de prison.

F. L.-M., infirmier, né le 16 mai 1899, à Monaco, y demeurant. — Vol et complicité : deux mois de prison (avec sursis).

F. A., peintre, né le 5 octobre 1888, à Livourne (Italie), demeurant à Beausoleil. — Vol et complicité : deux mois de prison (avec sursis).

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La Vie de Bohème.

Quelques années — pas beaucoup — viennent de s'écouler sans que *la Vie de Bohème* de Puccini ait paru sur la scène de Monte-Carlo. Si le public a pu vivre, un court laps de temps, sans entendre l'opéra du compositeur le plus fêté de l'école italienne moderne, il faut reconnaître qu'il n'a pas été fâché de revoir Mimi, Musette, Rodolphe, Marcel, Colline et les divers personnages qu'inventa Murger et que Puccini célébra à sa façon vériste. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur la musique du maestro, il est hors de doute que le monde entier professe une admiration à tout le moins excess-

sive pour les productions de Puccini. Est-ce un bien, est-ce un mal? S'ils vivaient de nos jours, probablement Montaigne dirait : Que sais-je? et Rabelais : Peut-être? Il nous semble toujours que Puccini, qui sut heureusement choisir ses sujets, sans que sa musique les embellisse et les pénètre énormément — car ses notes, comme des libellules, se posent ici et là sur les situations sans y laisser de traces appréciables — il nous semble que Puccini généralise peu, affectionne la sensiblerie et se confine de parti pris, soit dans les extériorités bruyantes, soit dans la menuaille aimable, préférant les gentilleses de l'anecdote et les frustes brutalités du mélo aux fières et émotives beautés de la vérité humaine. En dépit de ses grâces de surface, de ses affectations tapageuses, de ses exagérations voulues de couleur, la musique de Puccini n'en est pas moins d'une singulière pâleur; quelque peu brutale dans ses expansions, elle est sans verve; l'abondance mélodique y est restreinte, et ce qui paraît élégant est en réalité d'une distinction contestable; l'ensemble est dénué de cette joie intérieure qui est la marque des forts.

Deux compositeurs italiens ont cru devoir illustrer musicalement la *Bohème* de Murger : Puccini et Leoncavallo. Des partitions de ces maîtres, laquelle est la meilleure? Question d'humour ou de digestion. Elles ne contiennent guère plus de musique l'une que l'autre. « La musique, a dit quelqu'un, est de tous les arts celui qui offre le plus de facilité de parler sans dire véritablement quelque chose. »

Si la *Vie de Bohème* de Puccini, traitée avec une habileté consommée de fracas et de sentimentalité dosés, est plus réfléchie en ses accents, la *Bohème* de Leoncavallo est plus expansivement gaie et d'une tristesse moins dissimulée. L'une se recommande par sa retenue, l'autre par ses excès.

Puccini, en artiste intelligent et avisé, comprenant que, seul, un français est capable de saisir le sens macabrement comique des scènes de *la Vie de Bohème*, dans lesquelles le rire se mêle aux larmes, la farce à la réalité, où à travers les pages, secouées par le frisson de la vie, circule librement une brise de printemps; que, seul, un français peut d'une touche amusante, spirituelle, délicate et originale, en rendre la drôlerie spéciale et le pittoresque artificiel, — Puccini ne tenta pas de donner un tableau de la « Bohème » de Murger. Il s'attacha à mettre en notes plus attendrissantes qu'attendries les amours de Rodolphe et de Mimi, s'en tenant strictement à l'anecdote sentimentale. Par instant, Musette paraît et affecte de prendre une part tumultueuse à l'action; cependant, sa présence n'est pas scéniquement indispensable, pas plus, du reste, que celle des personnages falots que l'on voit se démener en cours de pièce et qui meublent les scènes, entourant de leurs gestes, de leurs attitudes de parade et de leurs grimaces les héros de l'idylle. La musique de Puccini suit fidèlement, et avec les moyens qui lui sont propres, les caprices de l'affabulation à dessein écourtée. S'il n'y a pas à trop s'en exagérer les mérites, l'impartialité nous fait une loi de ne point dissimuler que si l'émotion vraie n'y jaillit pour ainsi dire jamais, elle se laisse écouter sans ennui par les esprits fermés aux plus dominantes splendeurs pucciniennes et avec ravissement par l'immense majorité des publics.

Pour la continuation de ses triomphes, M. Lauri Volpi interpréta — et au milieu de quelle tempête d'acclamations et d'ovations, Seigneur! — le rôle de Rodolphe. Il s'y affirma aussi supérieur chanteur que dans *Rigoletto*, dans *la Tosca*, dans le dernier acte de *la Favorite* et dans *Pagliacci*, prêtant aux accents chers au musicien vériste un relief, une grandeur, une vérité expressive et une signification qu'ils n'ont sans doute pas. Au reste, quand un ténor s'en mêle, et surtout un ténor comme M. Lauri Volpi, peut-on savoir jamais de quel miracle il est capable? Détailler les qualités superbes et rares dont M. Volpi fit preuve est assurément fort inutile, puisque cet ensorceleur de grand module n'a qu'à ouvrir la bouche et lancer un *Ut*, voire l'*Ut dièze* de Tamberlick, pour faire tomber en pâmoison et transporter au septième ciel les représentants les plus autorisés des deux sexes.

Dans la soirée consacrée à *la Vie de Bohème*, sans un moment de répit, on accabla de bravos et d'applaudissements M. Lauri Volpi. L'ivresse était générale.

Le Jeune Lord

Le Cinéma a donné, assez récemment, un film ayant pour titre : *La femme en homme*, qui était bien le film le plus délicieux, en son émotion délicate et en sa distinction soutenue, que l'on put voir. L'action souriante et cordiale, aux divertissantes et simples péripéties, allait joliment son petit chemin et marchait vers le dénouement le plus moral sans heurts d'aucune sorte. Et ce film très charmant était joué à ravir par une jeune et fraîche artiste, incarnant exquisément le principal personnage féminin, et par un acteur du plus sérieux talent qui tenait le rôle du vieux Lord d'inoubliable façon.

Il nous a semblé, en écoutant le *Jeune Lord*, que vient de représenter le Théâtre de Monte-Carlo, et qui est une « Comédie musicale », dont le poème est de MM. Ugo Falena et Arturo Rossato (adapté en français par M. Henri Cain) et la musique de M. Franco Alfano, — il nous a

semblé que le sujet du *Jeune Lord* avait une telle analogie avec le sujet de *la femme en homme*, que Musset, pris pour juge, aurait dit, sans ombre d'hésitation :

Qu'il lui ressemblait comme un frère.

Avant le lever du rideau, il est indispensable de savoir qu'un vieux Lord, entêté de noblesse et imbu des prérogatives de son nom et de sa race, s'est séparé violemment de son fils, lequel s'était permis de se mésallier en faisant un mariage d'amour. Ce fils a une fille et, pour vivre, vend des jouets. Ceci connu, le vieux Lord, ayant reçu une photographie de sa petite-fille, coiffée à la garçonne et portant un prénom à la fois masculin et féminin, se figure avoir un petit-fils. Toute la pièce roule sur ce qui-proquo. Le vieux Lord n'a donc plus qu'une idée, faire venir auprès de lui le jeune homme. Il charge un vénérable serviteur, sorte de Caleb, d'aller lui quérir l'enfant. Le serviteur se trouvant en présence d'une fille est au comble de l'étonnement, et ne sait trop que faire. Mais la jeune fille, décide de s'habiller en garçon et de se présenter crânement à son grand-père. Auprès du vieillard, elle joue son rôle masculin du mieux qu'il lui est possible, chassant, montant à cheval, buvant, etc. Le Lord regarde bien son petit-fils avec un peu de défiance, mais il s'y habitue et commence à se faire à l'idée qu'il est son futur héritier. Un événement survient qui doit détruire la supercherie sur laquelle repose la situation de la jeune fille dans le château ou tout arranger. Une princesse royale, accompagnée de son fils, vient visiter le Lord. Or, le protocole veut que la princesse soit reçue par une personne de la famille du Lord. Où trouver la personne indispensable? Elle est rapidement trouvée. Le soi-disant petit-fils du Lord s'éclipse, va vivement revêtir ses plus élégants vêtements féminins et, au moment où la princesse entre au château une séduisante jeune fille s'incline devant elle, en même temps que le maître du logis. Inutile de mentionner la stupéfaction du Lord quand il voit son petit-fils mué en jeune fille.

Naturellement, le prince devient amoureux de la jeune fille, laquelle, ayant toute sa vie rêvé d'un Prince Charmant, répond à sa flamme.

La bonne grâce espiègle de la jeune fille a raison de toutes les difficultés de la situation : la princesse en raffole, le grand-père n'ignorant plus la vérité, pardonne et le conte se termine par le plus joli des mariages. La pièce vit principalement par la grâce des sentiments; et des nuances, et, aussi par l'amabilité des détails. Dans le film, la pièce avait peut-être encore plus d'agrément.

Sur l'heureux canevas, à lui fourni, M. Franco Alfano, compositeur auquel l'art italien est redevable des partitions de *Résurrection*, du *Prince Zilah*, de *l'Ombre de Don Juan*, de *Madame Imperia*, de *Sokanatala* et de plusieurs œuvres symphoniques, a brodé une musique ouvrée avec art, de solide et brillante trame symphonique, d'une complication éminemment distinguée en sa recherche des curiosités de timbres et d'harmonie, et appelée à remplir d'aise les gens qui n'attachent qu'un prix médiocre à la mélodie. Car M. Alfano, dont le talent ne fait pas question, ne paraît pas professer pour la mélodie un amour exagéré. Souvent, en écoutant la partition du *Jeune Lord*, une mélodie s'amorce, l'on s'apprête, à en savourer le charme et preste! elle se dilue et se perd dans un agrégat d'harmonie ou dans un fouillis instrumental. Et l'on regrette que M. Alfano ait tourné court, alors qu'on espérait de lui autre chose. M. Alfano est un admirateur fervent de Debussy et l'on s'en aperçoit dans certains de ses dialogues, nous n'osons dire ses récitatifs; il ne doit pas absolument détester M. Richard Strauss. Il manie l'orchestre avec une incontestable maîtrise. Ecoutez la belle page symphonique, expertement développée, précédant le dernier acte et vous serez persuadé que M. Alfano est un maître musicien à qui il convient de tirer le chapeau. Au second acte il y a une rêverie, une romance, un air, enfin ce que voudrez, d'un sentiment et d'une mélodie simplement adorables. Pourquoi, M. Alfano, au lieu de faire superbement de la mathématique sonore, n'écrit-il pas davantage de mélodie de ce prix? En outre des deux parties de l'ouvrage que nous venons de citer, quelques autres parties ne sont pas indignes de retenir l'attention : tout le début de la « Comédie musicale » particulièrement.

La partition du *Jeune Lord*, aux tendances notablement modernes, est d'une musicalité volontairement recherchée et d'une distinction raffinée. Elle est l'œuvre d'un vrai musicien. Ajoutons que chez M. Alfano, le musicien est loin de primer l'artiste.

Le public a beaucoup apprécié et applaudi la « Comédie musicale » de M. Alfano.

Mlle Fanny Heldy porte le travesti avec désinvolture et esprit : elle chante le mieux du monde. Son succès grandit d'acte en acte. A côté d'elle, la toujours excellente Mme Dubois-Lauger, la tant adroite et agréable Mlle Marguerite Senn, et M. Henri Vergnes, qui soupire à merveille l'air du second acte, ainsi que MM. Endrèze, Hérent, Chadwick, Rosolin se montrèrent à leur avantage.

Au baisser du rideau, appelés, avec insistance sur la scène, les auteurs, MM. Alfano et Henri Cain, y furent l'objet de manifestations extrêmement chaleureuses. Auteurs et interprètes s'embrassèrent avec effusion, aux chandelles, comme l'on disait au temps jadis.

La joie, gagnant la salle, devint générale. A. C.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO
AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 18 Avril 1932, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 avril 1931;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu. Quitus à donner aux Administrateurs;
- 5° Application des bénéfices; fixation du dividende;
- 6° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriété);
- 7° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts;
- 8° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Jeton de présence attribué aux Actionnaires: 2 francs par action et 1 franc par cinquième présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccac, huissier, en date du 11 mars 1932, enregistré, le nommé RÉ Jacques, né à Castiglione-Tinella, Province de Cunéo (Italie), le 7 avril 1897, manoeuvre, ayant résidé à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, le mardi 19 avril 1932, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol; — délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code Pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccac, huissier, en date du 10 mars 1932, enregistré, le nommé TEN CATE Roelof, né à Rotterdam (Hollande), le 30 janvier 1896, se disant commerçant, ayant résidé à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à

comparaître personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 10 mai 1932, à 9 heures du matin, sous la prévention de vol; — délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code Pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccac, huissier en date du 22 mars 1932, enregistré, le nommé: BLUM Eliezers, né le 26 février 1907, à Libau (Lettonie), ayant résidé à Monaco, Libau et Capetown, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 14 juin 1932, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance; — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait :
P. Le Procureur Général,
Henri GARD, Premier Substitut.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Les créanciers de la faillite LEHALLEUR, sont invités à se présenter le mardi cinq avril 1932, à 10 heures 45 du matin, dans la Salle des Audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et en cas d'union des créanciers, pour y être consulté tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic, et y donner en outre leur avis sur la question de savoir si un secours doit être accordé au failli.

Monaco, le 23 mars 1932.

Le Greffier en Chef: JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Avis

Les créanciers de la faillite RIBEROLLES sont prévenus, de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances de la dite faillite aura lieu en la Salle des Audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice à Monaco, le 5 avril 1932, à 11 heures du matin.

En conséquence, les créanciers sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Maurin, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif, des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 23 mars 1932.

Le Greffier en Chef: JEAN GRAS.

Vente de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés fait double à Monaco le 26 février 1932, enregistré à Monaco le premier mars suivant, folio 89, recto, case 6, M. Louis BORDERO, garagiste, demeurant à Monaco, passage Doda, Maison Bonamas, et M. Rodolphe GAZZA, garagiste, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, Villa Saint-Michel, ont cédé à M. Jean-Pascal AMBROGGIO, employé, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Laurent, n° 7, un fonds de commerce de garage, vente et achat d'automobiles, d'accessoires pneumatiques, essence, huile, etc.,

exploité à Monte-Carlo, rue de la Source, n° 10, sous le nom de *Garage de la Source*.

Oppositions, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans le délai de dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 mars 1932.

(Signé:) AMBROGGIO.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Extrait publié conformément aux articles 49 et suivants du Code de Commerce

Par acte sous seing privé, en date à Monaco, du 25 janvier 1932, enregistré, MM. Ludovic MASANTE, demeurant rue des Orchidées, n° 15; François RAVINALE, demeurant boulevard des Moulins, Palais Miramar; et François BONIFETTI, demeurant rue Grimaldi, n° 15, ont formé entre eux une Société ayant pour objet la fabrication et la vente d'un apéritif dénommé « *Idéal* » dont la formule et la licence sont apportées à la Société par M. Bonifetti.

La dite Société est constituée pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 1932.

Le siège est fixé à Monaco, rue Grimaldi, n° 15.

La raison et la signature sociale sont: *Bonifetti et Compagnie*.

Les trois associés ont un pouvoir égal pour tous les actes de gestion et d'administration. L'usage de la signature sociale est concédée à M. Masante, qui ne pourra en faire usage que pour les besoins de la Société.

L'actif social est fixé à la somme de soixante mille francs.

Monaco, le 24 mars 1932.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco
3, avenue de la Gare.

VENTE

Le jeudi vingt-quatre mars 1932, à quatorze heures trente, à la Galerie Albert Soccac, Terrasse du Park Palace, boulevard des Moulins à Monte-Carlo, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de: Superbes Capes en Zibeline, Chinchilla, Hermine; Manteaux garnis de Renards argentés et de Renards blancs; Robes neuves de grandes maisons et autres Fourrures, etc.

Au comptant, 11 % en sus.

L'Huissier,
(signé:) SOCCAL.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

**VENTE VOLONTAIRE
après Décès**

Le Mardi 5 avril 1932, à 10 heures du matin, à Monaco-Ville, en l'étude et par devant M^e Eymin, notaire, il sera procédé à la vente par adjudication, aux enchères publiques, en cinq lots, des immeubles ci-après dépendant, dans la Principauté de Monaco, de la succession de M^{me} veuve PHILLIPS, savoir:

PREMIER LOT.

Villa de Gabriac, n° 2, avenue de Périgord, à Monte Carlo, élevée d'un étage sur rez-de chaussée et sous-sol, jardin, superficie en sol 638 mètres carrés environ, libre de toute location;

Mise à prix..... 1.000.000 de fr.

DEUXIÈME LOT.

Villa l'Oasis, n° 9, avenue Roqueville, rue Bel-Respiro et rue Bellevue, à Monte-Carlo, superficie en sol 600 mètres carrés environ, revenu annuel actuel, brut: 92.705 francs;

Mise à prix..... 1.200.000 frs.

TROISIÈME LOT.

Palais Verdi, rue Bosio prolongée, à Monaco-Condamine, superficie en sol 424 mètres carrés, revenu annuel actuel, brut : 85.100 francs.

Mise à prix..... 1.200.000 frs.

QUATRIÈME LOT.

Villa Marie-Joseph, n° 52, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, superficie en sol 492 mètres carrés environ, revenu annuel actuel, brut : 51.710 francs ;

Mise à prix..... 800.000 frs.

CINQUIÈME LOT.

Villa Rocher de Cancale, n° 24, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, superficie en sol 359 mètres carrés, revenu annuel actuel, brut : 47.400 francs ;

Mise à prix..... 800.000 frs.

Prix payables dans les deux mois de l'adjudication.

Consignation pour enchérir : cent cinquante mille francs pour chacun des premier, deuxième et troisième lot et cent mille francs pour chacun des quatrième et cinquième lot.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Eymin, notaire, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges, et à M^e E. S. M. Perowne, solicitor, 8, avenue de la Victoire à Nice.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le **mercredi 6 Avril 1932**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la première quinzaine de Mai 1931, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

(Mont-de-Piété)

L'Assemblée Générale ordinaire du Crédit Mobilier a décidé de mettre en paiement le coupon n° 26 à raison de 60 francs.

Les obligations n° 371 à 380, 411 à 420, 501 à 510, 541 à 550, 641 à 650, 1061 à 1070, 1291 à 1300, 1361 à 1370, 1381 à 1390, 1601 à 1610 inclus, sorties au tirage, sont remboursées à 300 francs, à partir du 1^{er} avril 1932.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Société Anonyme Apérial

Société monégasque au Capital de 900.000 francs.

Le 24 mars 1932, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés Anonymes.

Les expéditions des actes ci après :

1^o Des Statuts de la *Société Anonyme Apérial*, établis par actes en brevet reçus par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, les vingt-deux septembre et dix-sept décembre mil neuf cent trente et un, et déposés après approbation aux minutes du dit notaire, par acte du vingt janvier mil neuf cent trente-deux ;

2^o De la déclaration de souscription et de versement du Capital social faite par les Fondateurs, suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire, le vingt-sept février mil neuf cent trente-deux, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par les Fondateurs ;

3^o De la délibération de la première Assemblée Générale constitutive de la dite Société, tenue à Monaco, au Siège social, le premier mars mil neuf cent trente-deux, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire par acte du même jour ;

4^o De la délibération de la seconde Assemblée Générale constitutive de la dite Société tenue au Siège social à Monaco, le dix-neuf mars mil neuf cent trente-deux, et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du même notaire, par acte du même jour.

Monaco, le 24 mars 1932.

(Signé :) A. SETTIMO.

**SOCIÉTÉ D'ETUDES
POUR L'EXPANSION ECONOMIQUE
DE LA
PRINCIPAUTE DE MONACO**

Siège Social : Minoterie de Monaco.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le vendredi 15 avril 1932, dans les locaux de la Brasserie de Monaco, à 10 heures 1/2, avec l'Ordre du Jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3^o Lecture du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1931 ; approbation s'il y a lieu des comptes de l'exercice, et quitus à qui de droit ;
- 4^o Nomination d'un Administrateur à la suite de l'expiration du mandat confié à l'un d'eux ;
- 5^o Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 6^o Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1932 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ DES OBLIGATAIRES

de la

SOCIÉTÉ DE L'HOTEL MIRABEAU, à Monte-Carlo.

MM. les Obligataires de la *Société de l'Hôtel Mirabeau*, à Monte-Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale, au Siège social, Hôtel Mirabeau, le 5 avril 1932, à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1^o Renvoi du tirage pour l'amortissement des Bons Sexennaux, à une date postérieure à l'approbation des comptes.
- 2^o Modification éventuelle du tableau d'amortissement.

Les Porteurs de Bons devront déposer leurs titres dans une banque ayant son siège à Monaco, ou chez M. G. Robert Colomby, agent de change, à Nice, pour le 3 avril au plus tard.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'aller et retour de fin de semaine à prix réduits pour les stations de Sports d'Hiver des Alpes et du Jura.

Ces billets comportent une réduction de 50 % sur deux fois le prix d'un billet simple.

Ils sont délivrés jusqu'au 31 mars par les gares de Paris P.-L.-M., Dijon-Ville, Besançon, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Marseille, Genève.

Au départ de Paris et de Marseille ces billets sont valables du vendredi midi au mardi midi ; au départ des autres gares, ils ne sont valables que du samedi midi au lundi minuit.

Les voyageurs munis de ces billets ont droit à une franchise de bagage de 20 kg. pour le transport exclusif de leur matériel de sport.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA ROUTE DES ALPES EN AUTO-CARS P.-L.-M.

Tous les jours du 1^{er} mars au 31 octobre, les autocars P.-L.-M. conduisent dans la journée, de Grenoble à Nice et inversement.

L'itinéraire suivi (Col de la Croix Haute, Digne — où l'on déjeune) est celui qu'en hiver les mêmes autocars parcourent en deux jours.

Jusqu'au 20 mai, ce service est en correspondance avec les autocars qui relient Aix à Grenoble, dans la journée, avec étape de déjeuner à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. signale au public que son Agenda Artistique et Littéraire ne sera pas édité en 1932.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA CORSE A 24 HEURES DE PARIS

Le train 15 (1^{re}, 2^{me} classes, lits-salons, couchettes, wagons-lits de 1^{re} et de 2^{me} classes, wagon-restaurant), assure la liaison rapide et commode entre Paris et la Corse.

En partant de Paris à 17 h. 05 le lundi, le mercredi ou le vendredi, on arrive à Nice le lendemain à 10 h. 30, assez tôt pour embarquer sur le paquebot qui part à midi. Un autobus P.-L.-M. transporte de la gare au port les voyageurs et leurs bagages.

Les mardis et samedis, on accoste à Calvi ; le jeudi, à Ile-Rousse.

(Un autre paquebot quitte Nice le vendredi à 9 heures et arrive à 18 h. 25 à Ajaccio.)

La visite de l'Ile est assurée par des autocars P.-L.-M. au départ d'Ile-Rousse, de Calvi, d'Ajaccio, de Bastia et de Corte, villes pourvues d'excellents hôtels. On y trouve des bureaux d'autocars P.-L.-M., une Agence P.-L.-M. de tourisme à Bastia et deux à Ajaccio.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets et enregistrent les bagages à destination des ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Ile-Rousse et des gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzanova qui (ainsi que les Agences P.-L.-M. d'Ajaccio et de Bastia) assurent les mêmes opérations pour le retour.

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques

Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'Aller et Retour de fin de semaine à prix réduits pour les Stations de Sports d'Hiver des Alpes et du Jura délivrés à l'occasion des Fêtes de Pâques.

Ces billets comportent une réduction de 50 % sur deux fois le prix d'un billet simple.

Ils sont valables :

Au départ de Paris et de Marseille, du vendredi 25 mars (midi) au mercredi suivant (midi) ;

Au départ de Dijon-Ville, Besançon, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble et Genève, du samedi 26 mars (midi) au mardi suivant (minuit).

Les voyageurs munis de ces billets ont droit à une franchise de bagages de 20 kilos pour le transport exclusif de leur matériel de sport.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Emission d'Obligations P. L. M. 5 % de 1.000 francs

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée procède actuellement à l'émission d'une tranche d'obligations 5 % de 1.000 francs (B.A.L.O. du 15 octobre 1928), au prix de :

880 francs par obligation au porteur (premier coupon payable le 1^{er} juin 1932) ;

876 francs par obligation nominative (premier coupon payable le 1^{er} juin 1932).

Les prix ci-dessus, applicables jusqu'à nouvel avis.

On souscrit sans frais : à Paris, au Secrétariat de la Compagnie, 88, rue Saint-Lazare ; à Lyon, au Bureau des Titres, 11 bis, place Saint-Paul ; à Marseille, au Bureau des Titres, 17, rue Grignan ; dans les gares du réseau P.-L.-M. ; par correspondance adressée, avec les fonds, au Secrétaire de la Compagnie, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (9^e).

BON-PRIME à nos Lecteurs

Nous vous offrons un abonnement
de 3 mois

pour 6 francs
seulement

Etranger : 9 francs

« Maisons pour Tous »
soit 5 fascicules-albums pratiques permettant
SANS MAISON ET SANS ARGENT
de construire grâce aux conseils de cette Revue,
qui vous tirent d'embarras.

Si vous avez une maison
d'en obtenir tout l'agrément et le profit grâce
aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux
exemples de Transformations, Aménagements,
Equipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est

**REMBOURSE
immédiatement**

par deux superbes Primes : Un numéro mensuel
de Vie à la Campagne (valeur 6 fr.). Un numéro
spécial de Jardins et Basses-Cours (valeur 1 fr. 50).
Découpez cette annonce et adressez-la, avec la
somme correspondante à M. Albert MAUMENÉ,
Librairie Hachette, 70, Bd St-Germain, Paris (6^e).

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

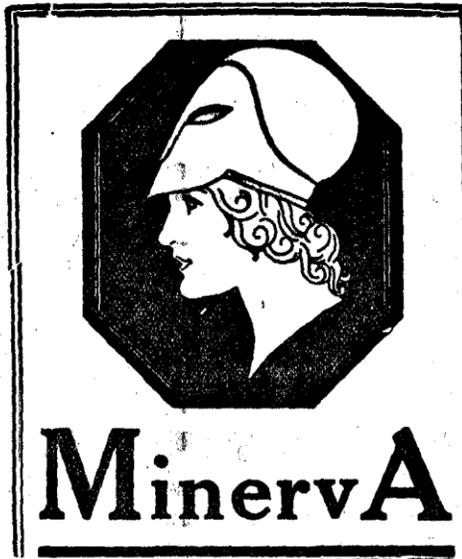
SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



Minerva

Huitième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la Mode du Jour. Tenü au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant une place importante au Cinéma, possédant une Page Financière, une Page Politique, ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes — un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^d DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

BOULETIN

D.R.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Suivant exploit de M^e Ch. Soccal, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinqièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66